



Première Professionnelle MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Enseignements professionnels :

- Maintenance (Spécialité professionnelle) : 10 h dont 8 h en ½ classe
- Construction mécanique : 3 h dont 2 h en ½ classe
- Prévention, Santé, Environnement : 1 h
- Economie, gestion des entreprises : 1 h

Enseignements généraux :

- Français : 3 h dont 0,5 h en ½ classe
- Histoire-Géographie-Education civique : 2 h
- Mathématiques – Sciences physiques : 4,5 h dont 1,5 h en ½ classe
- Anglais : 2 h
- Arts appliqués, Culture artistique : 1,5 h
- Education Physique et Sportive : 3 h

Heures d'accompagnement :

42 h pour l'année scolaire

Ces heures placées dans l'emploi du temps de la classe, à raison de 1,5 h par semaine, permettent à l'élève de travailler sur un « projet classe » en liaison avec le métier qu'il prépare.

CERTIFICATION INTERMEDIAIRE :

Au cours de l'année scolaire tous les élèves de première professionnelle seront évalués dans plusieurs disciplines pour leur permettre d'obtenir une certification intermédiaire nommée **B.E.P. Maintenance des Produits et Equipements Industriels**.

EP1	Intervenir sur un bien. C.C.F. Coefficient : 5
EP2	Préparer et réaliser une intervention mécanique. C.C.F. Coefficient : 7 + 1* <small>* 1 point de coefficient réservé à la P.S.E.</small>

EG1	Français – Histoire - Géographie – Education civique Ponctuelle écrite Coefficient : 6
EG2	Mathématiques – Sciences. C.C.F. Coefficient : 4
EG3	Education Physique et Sportive C.C.F. Coefficient : 1

La réussite à ce diplôme ne conditionne pas le passage en terminale professionnelle.

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

La Période de Formation en Milieu Professionnel est **obligatoire et nécessaire pour obtenir le diplôme**. Elle dure **8 semaines**. La période fixée par le lycée s'étend du **lundi 27 janvier 2020 au vendredi 7 février 2020 inclus et du lundi 24 février 2020 au vendredi 3 avril 2020 inclus**.

A près avoir trouvé une entreprise d'accueil, l'élève informe son professeur coordonnateur de stage et après validation celui-ci, le lycée se charge de diffuser les conventions de stage.